

Chapitre 1

Les types d'entretien

L'oral d'examen

Parmi différentes acceptions, je retiendrai dans cet ouvrage la définition de l'examen que donne Legendre, dans le *Dictionnaire actuel de l'éducation* : « Épreuve ou série d'épreuves que l'on fait subir à un candidat dans le but d'évaluer ses apprentissages, en vue de la sanction des études ».

Il s'agit donc d'un contrôle d'acquisition de connaissances et de compétences portant sur un programme défini avec précision, bien connu du candidat qui doit en avoir assimilé les contenus. La réussite à un examen suppose que l'on obtienne une note minimale, généralement la moyenne, soit 10 sur 20. Le nombre ou le pourcentage de reçus n'est pas défini. Il peut être très important (87,9 % d'admis au bac en juin 2017, source : Ministère de l'Éducation Nationale).

L'oral de concours

Le concours place les candidats dans une situation totalement différente. Il « vise la sélection d'un nombre déterminé de candidats » (ibid). La réussite ne dépend plus du seul candidat mais aussi des autres, avec lesquels il entre en concurrence. Il s'agit d'être le meilleur ou parmi les quelques-uns qui

seront sélectionnés, en fonction d'un nombre de places défini à l'avance. Un classement est établi à l'issue des entretiens, avec éventuellement une liste d'attente. De ce fait, il ne s'agit plus d'obtenir la moyenne mais la meilleure note ou le meilleur classement possible. Dans un oral de ce type, pour lequel le programme est loin d'être toujours défini avec précision, la personnalité et les potentialités du candidat sont évaluées. Lorsque plusieurs jurys participent à ce type d'entretien, l'harmonisation des notes est un problème que l'on ne saurait nier. Des exemples en seront donnés dans la dernière partie de ce livre.

La soutenance de mémoire ou de dossier

Un mémoire (ou un dossier) est un écrit portant sur un sujet que généralement le candidat a choisi. Il renvoie à un travail de présentation de données ou de recherche de connaissances et d'acquisition de méthodologie, afin d'organiser une réflexion personnelle. La soutenance d'un mémoire s'effectue en deux temps. Lors de la première partie, le candidat présente son travail et le cheminement de sa réflexion. On attend qu'il ne se contente pas d'une simple reprise de ce qu'il a écrit mais qu'il dépasse son propos, prenne du recul et ouvre des perspectives. Lors de la seconde partie, le candidat s'entretient avec les membres du jury qui vont évaluer la réelle acquisition de connaissances, la qualité de la réflexion et la capacité à argumenter. Ensuite, des questions pourront s'ouvrir à des domaines connexes au sujet traité.

Quel que soit le type d'entretien, il faudra aussi garder à l'esprit que contrairement à une idée très répandue, l'expression est très loin d'être uniquement verbale, voire principalement verbale. Les attitudes corporelles, les mimiques, les sourires constituent également une forte traduction de la personnalité. Ainsi que le note Charline Licette, dans *Maîtriser la parole en public*, « les mêmes mots seront compris différemment selon le ton, la gestuelle de l'interlocuteur ».

Dans certaines épreuves, la dimension comportementale peut même s'avérer prépondérante, notamment en situation de concours.